

**DISTINCTION NATIONALE**

# Abdel Madjid Adhlakoun fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin

PRIX:2000F

N°00880 DU VENDREDI 02 MAI 2025

# La Primeur



JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE PUBLICITÉ PARAISSANT AU BÉNIN - 8<sup>È</sup> ANNÉE - ISSN 1840-930X - N°:343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DA/JDC/SDC/SCS

CLÔTURE DU SÉMINAIRE DE FORMATION CONNEXION REAL 2.0

# Une nouvelle ère d'enseignement s'ouvre depuis le Plateau



**1ER MAI 2025**

**Le Pdt Vlavyonou rend hommage aux travailleurs et aux militaires tombés au front**



**VISITE DE CERTAINS MÉDIAS AU BÉNIN**

**Le Pdt Édouard Loko et une délégation de la HAAC à la SRTB et Canal 3 Bénin**

**ADHÉSION DU BÉNIN À L'OGP**  
**Une délégation reçue à l'Assemblée nationale**



**INITIATIVE JEUNE**

**African Conscious Chill 2025 annoncé 31 août**



## VISITE DE CERTAINS MÉDIAS AU BÉNIN

## Le Pdt Édouard Loko et une délégation de la HAAC à la SRTB et Canal 3 Bénin

Les 30 avril et 1er mai 2025, le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Édouard Loko, a effectué une série de visites auprès des acteurs du paysage médiatique béninois. Ces descentes, réalisées successivement à la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) et à Canal 3 Bénin, s'inscrivent dans une dynamique de dialogue de proximité avec les professionnels de l'information.

À la SRTB, la délégation de la HAAC a été accueillie par la directrice générale, Angela Aquereburu Rabatel. La visite des installations, des studios de production aux régies en passant par les locaux en réfection, a permis de constater les efforts engagés pour moderniser l'outil public de l'audiovisuel. Lors de la séance de travail, les échanges ont porté sur les conditions de travail, les besoins en ressources humaines et les défis techniques. Édouard Loko a salué les efforts de transformation de la SRTB et invité le personnel à poursuivre dans l'excellence, tout en respectant les exigences de neutralité et d'équilibre dans le traitement de l'information.

Le lendemain, le président de la HAAC s'est rendu dans les locaux de Canal 3 Bénin, où il a été reçu par la directrice, Berthe Cakpossa. Là encore, les échanges ont permis d'aborder les réalités du quotidien, les obstacles rencontrés, mais aussi les pistes d'amélioration. Des solutions ont été esquissées par la HAAC pour accompagner la chaîne privée dans ses démarches. Édouard Loko a rappelé aux journalistes leur responsabilité dans la diffusion d'une information équilibrée et respectueuse des règles déontologiques.

Ces visites sont perçues comme un signal fort. Elles

traduisent une volonté de la septième mandature de la HAAC de renforcer les relations avec les médias, d'identifier les difficultés sur le terrain et d'accompagner, dans les limites de ses moyens, les organes de presse publique comme privée.

Pour Armand Hounsou, président de la Commission

des médias, de l'éthique et de la déontologie, « cette démarche est une preuve d'attention réelle au devenir de la presse nationale et à l'épanouissement des journalistes ». De son côté, le conseiller Basile Tchibozo y voit la manifestation d'un engagement à assainir et appuyer le secteur des médias dans le strict respect des textes en vigueur.



## SPEECH

## 15 REGLES SOCIALES POUVANT AIDER À MIEUX VIVRE EN SOCIÉTÉ...

1. Ne téléphonez pas plus de deux fois à une personne. Si elle ne répond pas à votre appel, présumez qu'elle doit être occupée à faire quelque chose d'important et laissez-la tranquille.
2. Rendez l'argent que vous avez emprunté avant même que l'autre personne se souvienne de vous l'avoir prêté. Cela montre votre intégrité et votre caractère. Il en va de même pour les stylos et les briquets.
3. Ne commandez jamais le plat le plus cher du restaurant quand quelqu'un vous invite à déjeuner ou à dîner. C'est indécent...
4. Ne posez pas de questions désobligeantes du genre « Ah donc vous n'êtes pas encore marié? » ou « Vous n'avez pas d'enfants? » ou « Pourquoi n'avez-vous pas encore acheté une maison? » ou « Pourquoi n'achetez-vous pas une voiture? » Ce n'est pas votre problème.
5. Ouvrez toujours la porte pour la personne qui vient derrière vous. Peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, senior ou junior. Vous ne devenez pas petit en traitant bien quelqu'un en public.
6. Si vous prenez un taxi avec un ami et que celui-ci paie maintenant, veillez à payer la prochaine fois.
7. Respectez les différentes nuances d'opinions. Rappelez-vous que ce qui est bon pour vous peut apparaître mauvais à quelqu'un en face de vous.
8. Si vous taquinez quelqu'un et que celui-ci ne semble pas en rire, demandez-vous ce qui ne va pas. Son silence peut vouloir dire beaucoup de choses que vous ne pouvez pas maîtriser. Changez de paradigmes pour voir s'il ne va pas changer, éloignez-vous des idées mauvaises et apprenez à accepter les diversions d'idéologies et de comportement.
9. Ne manquez pas de dire tout haut ce que vous pensez tout bas. Car libre nous nés libre nous vivons. Ne manquez pas surtout dans d'agir et d'agiter votre présent. Ne pas le faire vous revoir dans un passé qui vous a échappé pour toujours car le temps passé ne se rattrape pas. C'est ainsi que le futur ne nous regarde pas mais notre action du présent influe le passé qui peut nous rattraper d'une manière à une autre. Le présent importe donc plus que tout en ayant soin d'assumer nos actions. C'est une preuve de responsabilité.
10. Lorsque quelqu'un vous montre une photo sur son téléphone, ne faites pas glisser votre doigt vers la gauche ou la droite. Vous ne savez jamais quelle est la prochaine étape. Donc respectez l'intimité des gens.
11. Si un collègue vous dit qu'il a un rendez-vous chez le médecin, ne demandez pas pourquoi, mais dites simplement: « J'espère que vous n'avez rien de grave ». Ne le mettez pas dans la position inconfortable de devoir vous expliquer sa maladie personnelle. S'il veut que vous le sachiez, il vous le dira.
12. Traitez le balayeur avec le même respect que le DG. Car le premier dans ce semaine peut devenir dernier dans un autre domaine pourquoi pas dans le même domaine? C'est de la même manière que le dernier peut émerveiller d'un jour à un autre. Car nous sommes tous nés avec un minimum de connaissance qui n'est utile si elle est développée.
13. Si une personne vous parle directement, regardez-le et laissez votre téléphone. C'est une marque de respect.
14. Ne donnez jamais de conseils qui tendent à blesser l'autre de ce qu'il n'a pas pu faire. Mais cela suffit pas pour ne pas réagir là où il le fallait pour réveiller l'attention des gens sur ce qu'ils ignorent le plus.
15. Ne parlez jamais de vos richesses au milieu des pauvres. De même, ne parlez pas de vos enfants avec quelqu'un qui n'en a pas à moins que ce soit elle-même qui le demande. Que Dieu nous aide et nous protège. » Croyez plus en vous-même qu'en quelqu'un que vous ne maîtrisez pas ou qui n'est lié à vous par quoi que ce soit.

## La Primeur

DÉPÔT LÉGAL N°10935 DU 26-12-18. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU BÉNIN, 4<sup>E</sup> TRIMESTRE. ISSN 1840-930X-ENREGISTRÉ: N°343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

ÉDITÉ PAR:

LA PRIMEUR COMMUNICATION

N° RCCM:

RB/COT/20 A 56979

IFU :

0202011402743

**Siège National:**

Parcelle G, Lot N°2135 Mènotin, Pavés «La santé N°1» à Côté de la pharmacie Kindonou premier immeuble à étage après le carrefour-Cotonou, Littoral - Bénin,  
Contacts: (00229) 96 11 35 32- 95 60 29 31

N° Compte Bancaire: 01003-000815124101-64 Coris Bank International  
E-mail: laprimeur2018@gmail.com ou adhiscom454@gmail.com

**PROMOTEUR:**

Adam HOUETENON

**Directeur de Publication:**

Sergino LOKOSSOU

**RÉDACTEUR EN CHEF:**

Latifou BONI

**SECRÉTAIRE DE REDACTION**

Latifou BONI

**REDACTION**

Gaël ADIGLA

**GRAPHISME**

Adam HOUETENON

(00229) 96 11 35 32 / 95 60 29 31

**SERVICE COMMERCIAL**

TIAMIU Nafissatou

(00229) 97 52 09 76

# CLÔTURE DU SÉMINAIRE DE FORMATION CONNEXION REAL 2.0

## L'école pédagogique virtuelle sème ses premières graines dans le Plateau

La formation « Connexion Real 2.0 » s'est achevée au Lycée technique de Pobè dans une ambiance à la fois solennelle et pleine d'espoir. Portée par le consortium Action Real et le Laboratoire de pédagogie et de didactique des humanités (LAPEDIH), cette école virtuelle pionnière a réuni une soixantaine d'enseignants du secondaire autour d'un double défi. Maîtriser la pédagogie active participative et s'approprier les outils numériques d'enseignement.

**D**urant dix jours, ces professionnels de l'enseignement, issus de zones souvent éloignées des centres technologiques, ont bravé les contraintes techniques et les défis personnels pour vivre une expérience d'apprentissage inédite. Entre autoformation, collaboration à distance et mises en situation virtuelles, ils ont exploré de nouvelles manières de faire classe, avec pour fil conducteur un mot d'ordre. Celui de mettre l'élève au cœur de l'apprentissage. « Vous avez su démontrer que notre système éducatif peut compter sur des professionnels dévoués, prêts à se réinventer pour mieux accompagner nos jeunes vers la réussite », a salué Raphaël Hounkanrin, directeur départemental des enseignements à la cérémonie de clôture. Sous les regards attentifs des responsables éducatifs, des représentants d'Action Real, du LAPEDIH, et de l'encadrement pédagogique local, le rideau s'est refermé sur cette phase du projet, qui n'est pourtant qu'un début.

### Une recherche-action en mouvement

Connexion Real 2.0 n'est pas seulement une formation. C'est aussi une recherche-action ambitieuse, qui interroge les effets d'une école pédagogique virtuelle sur le développement pro-



### professionnel des enseignants surtout en milieu rural. Cinq étoiles parmi les

Doc-  
teur Fatahou Djima, inter-  
venant lors de la cérémo-  
nie, a rappelé les grandes  
lignes de cette démarche.  
Il s'agit de mesurer l'évo-  
lution des compétences, la  
viabilité technique du mo-  
dèle, les perceptions des  
enseignants et la capaci-  
té des outils numériques à  
créer du lien et du réseau  
entre paires. « Nous venons  
d'achever la troisième phase  
du projet. D'autres étapes  
sont prévues, dont des vi-  
sites de classe pour obser-  
ver l'impact concret des ap-  
prentissages, et un rapport  
final qui sera présenté lors  
d'un atelier de diffusion »,  
at-il précisé.

### Cinq étoiles parmi les

**étoiles**  
La cérémonie de clôture  
a enregistré la remise des  
distinctions aux cinq meil-  
leurs participants. Ils se  
répartissent avec des ta-  
blettes numériques et une  
reconnaissance symbolique  
de leur engagement excep-  
tionnel. Mais au-delà des  
récompenses, chaque en-  
seignant repart avec deux  
attestations l'une numé-  
rique, l'autre administrative  
et surtout une nouvelle po-  
sture professionnelle.

Dans son discours de clô-  
ture, le directeur départe-  
mental n'a pas caché son  
enthousiasme, mais aussi  
ses attentes. « L'intégration  
des technologies éducatives



n'est plus une option. Elle  
est une nécessité. » a indi-  
qué Raphaël Hounkanrin. Il  
a exhorté les participants à  
devenir des ambassadeurs  
du changement, à tester ces  
pratiques innovantes dans  
leurs établissements, et à  
poursuivre leur propre mon-  
tée en compétence. Car au

fond, Connexion Real 2.0  
n'est pas qu'un projet. C'est  
une vision. Celle d'une école  
béninoise qui apprend à se  
réinventer avec ses propres  
ressources, ses talents lo-  
caux, ses enseignants enga-  
gés. Et si le Plateau en est le  
point de départ, le reste du  
pays pourrait bien suivre.

# CLÔTURE DU SÉMINAIRE DE FORMATION CONNEXION REAL 2.0



## DISTINCTION NATIONALE

**Abdel Madjid Adalakoun fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin**

*Dans une ambiance solennelle, la grande chancellerie du Bénin a distingué plusieurs agents publics pour leur contribution remarquable au développement du pays. C'était dans la journée de ce mercredi 29 avril 2025. Parmi les récipiendaires, Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN, expert en communication et relations publiques, a été fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin.*

La cérémonie, présidée par Falilou Akadiri, Vice grand chancelier, a été l'occasion de rappeler la portée de ces distinctions. « Cette reconnaissance incarne les valeurs de mérite, de bravoure et d'engagement », a-t-il déclaré. Il a salué les récipiendaires comme des « héros discrets », piliers de nos institutions, dont l'engagement quotidien favorise les avancées collectives. Le vice grand chancelier a remis à Abdel Madjid ADELAKOUN l'insigne de son grade. Mais avant il a prononcé la formule officielle de réception. « Au nom du Président de la République, Grand Maître des ordres nationaux du Bénin, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de l'Ordre national du Bénin » a-t-il prononcé.

Le porte-parole des récipiendaires a, au nom de tous, exprimé sa gratitude. « Cette distinction est une incitation à nous surpasser pour mieux servir nos institutions. Nous remercions le Président de la République et les autorités pour cette



marque de confiance ».

Il a aussi rendu hommage à la ministre du Travail et de la Fonction publique pour son soutien constant. Les récipiendaires se sont engagés à maintenir un haut niveau de performance pour répondre aux attentes des usagers. « Nous voulons être des sources d'inspiration pour nos collègues et les générations futures » a-t-il affirmé. Cette consécration est le fruit des parcours dévoués à la valorisation du service public au Bénin.

#### Parcours de monsieur Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN

Né à Parakou en 1980, marié et père de famille, il s'est imposé au fil des années comme une figure de référence dans le domaine de la communication publique et des relations institutionnelles. Son parcours académique est ancré dans une

double formation en sociologie-anthropologie d'abord, puis en communication et relations publiques, ce qui lui confère une approche à la fois stratégique et profondément humaine de son métier.

Depuis juillet 2017, il est le patron de la cellule communication de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle de Qualité (ANM), une fonction

qu'il exerce avec méthode, en s'appuyant sur une solide expérience acquise aussi bien dans la presse que dans les sphères gouvernementales. Attaché de presse au ministère du Commerce, puis au ministère de l'Industrie, du Commerce et des PME, il a su développer un sens aiguisé de la diplomatie communicationnelle. Au-delà de son rôle actuel, Abdel Madjid ADELAKOUN a toujours eu le souci de

la formation continue. Il a suivi une vingtaine de sessions de renforcement de capacités, aussi bien sur les normes ISO, la communication de crise, que le management de la qualité. De la Tunisie au Maroc, de la Chine à l'Allemagne, il multiplie les échanges internationaux, convaincu que la rigueur méthodologique et l'ouverture sont les piliers d'une communication publique efficace. En parallèle, il enseigne à l'École nationale des technologies de l'information et de la communication (ENSTIC) à l'Université d'Abomey-Calavi, où il transmet à ses étudiants une vision exigeante et responsable du métier. Depuis 2024, il est également Vice-président du Comité Technique Sensibilisation de la CEDEAO, où il contribue activement aux réflexions régionales sur la vulgarisation des normes de qualité.

Ce qui frappe chez lui, c'est cette capacité à conjuguer exigence technique et sens du relationnel, sans jamais perdre de vue le but fondamental, celui de servir l'intérêt général. Homme de terrain autant que stratège, il sait écouter, analyser, expliquer. Ses débuts comme journaliste à Radio Océan FM et conseiller commercial lui ont appris la proximité et la persuasion ; ses années dans les cabinets ministériels lui ont donné le sens des équilibres institutionnels.

Attaché à la transparence, à la qualité et à la transmission, Abdel Madjid ADELAKOUN incarne une certaine idée du service public. Celle d'un engagement sobre mais profond, où chaque mot compte, chaque message construit. Une voix posée, mais sûre, dans le paysage de la communication publique au Bénin. Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN, professionnel de la communication institutionnelle, est l'un de ces profils discrets qui bâtissent des passerelles entre les politiques publiques et les citoyens.



# OUVERTURE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

## Voici l'intégralité du discours du Président Louis Gbèhounou Vlavonou

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE  
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE  
L'ANNEE 2025

DISCOURS D'OUVERTURE DU  
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE,

M. Louis Gbèhounou VLAVONOU

Porto-Novo, le 10 avril 2025 2

Monsieur le Président du Parlement Panafricain ;

Mesdames et Messieurs les présidents des Institutions de la République du Bénin ;

Madame et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;  
Madame et Messieurs les membres de la Conférence des présidents ;

Honorables députés à l'Assemblée nationale, chers collègues ;  
Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatique et consulaire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales accréditées au Bénin

Madame le Préfet du département de l'Ouémé ;

Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;

Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Monsieur le Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale et son adjoint ;

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques et leurs adjoints respectifs ;

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Commandant du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Président de l'AS-NAP ;

Monsieur le Président de l'AFO-PAR ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, souhaiter la bienvenue, au Palais des Gouverneurs tenant provisoirement

lieu de siège de notre parlement, à notre illustre hôte, Son Excellence Monsieur Fortuné Zephania CHARUMBIRA, Président du Parlement Panafricain, dans le cadre de la présente cérémonie marquant l'ouverture solennelle de la Première Session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin, au titre de l'année 2025.

Monsieur le Président, cher frère et ami,

Votre présence, parmi nous, donne un éclat singulier à la présente cérémonie, l'avant-dernière de la neuvième législature du Parlement béninois, dont le mandat arrive à terme en janvier prochain. Je voudrais donc vous remercier d'avoir tenu votre promesse d'y prendre part et pour l'important message qu'il vous a plu d'adresser à la Représentation nationale à cette occasion, ainsi que pour vos vœux de paix, de progrès et de prospérité formulés à l'endroit du peuple béninois tout entier. J'apprécie par ailleurs et à leur juste valeur les hommages rendus à la démocratie béninoise instaurée à la faveur de l'historique Conférence des forces vives de la Nation, de février 1990, et qui se consolide au fil des années.

Venant surtout d'un hôte qui exerce des fonctions aussi prestigieuses que les vôtres et dont le pays a connu dans un passé récent, tout comme le Bénin, un régime de parti unique, c'est un encouragement à avancer dans la bonne direction, la démocratie n'étant jamais une construction achevée !

Mais j'ai compris aussi, Monsieur le Président, que vous êtes un homme d'engagement, avec pour ambition affichée de renforcer, par la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire, l'influence de l'institution dont vous avez la charge et de resserrer les liens entre les États membres pour une Afrique plus unie et plus résiliente.

Vous incarnez donc l'espoir du Parlement Panafricain dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise à transformer l'Afrique en une puissance mondiale prospère, intégrée et pacifique, en mettant l'accent sur l'inclusion, la durabilité et l'indépendance économique.

A cet égard, votre réélection à la tête de notre institution commune

intervenue le 25 mars 2024 était amplement méritée et je voudrais, une fois encore, saluer votre leadership visionnaire ainsi que vos exceptionnelles qualités d'apôtre de la paix et de l'unité au service de l'intégration et du développement économique durable de notre Continent.

Aussi me paraît-il légitime que vous soyez très préoccupé, tout comme tant d'autres observateurs étrangers et nous-mêmes d'ailleurs, les principaux concernés, par la situation que traverse actuellement la sous-région ouest-africaine.

Je salue donc votre démarche, que mon pays accueille favorablement, car aucune initiative ne saurait être de trop pour ramener la sérénité et la concorde au sein de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), naguère un des fleurons et piliers essentiels de l'intégration du Continent.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour vous donner l'assurance, s'il en était encore besoin, que la République du Bénin, qui a fait de son attachement à l'intégration régionale et sous régionale un des piliers fondamentaux de sa politique extérieure, ne ménagera aucun effort dans la recherche de solution à cette crise diplomatique majeure.

Messieurs les présidents,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs.

Il n'est un secret pour personne que cette crise diplomatique est malencontreusement née d'une autre crise, sécuritaire celle-là, qui secoue notre sous-région depuis un peu plus d'une décennie maintenant.

En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent, deux phénomènes nouveaux apparus après la désintégration de la Libye, ont gagné de proche en proche plusieurs États ouest-africains dont le nôtre, provoquant au passage la déstabilisation de certains régimes politiques démocratiquement installés, aussitôt remplacés par des régimes d'exception qui se veulent plus aguerris et plus efficaces dans la lutte contre ces deux phénomènes.



Le débat sur la légitimité ou non de ces régimes semble aujourd'hui derrière nous. Cependant, les dommages collatéraux qu'il a causés au processus d'intégration sous régionale en cours depuis plus d'un demi-siècle demeurent. De fait l'urgence, à mon humble avis, c'est plutôt de rétablir la confiance et la collaboration entre les Etats de la sous-région dans leur lutte commune en vue d'éradiquer ces fléaux transfrontaliers qui menacent leur propre existence et compromettent leur développement économique et social, individuel comme collectif. La diplomatie parlementaire aurait pu y jouer sa partition si les parlements n'avaient pas été suspendus çà et là à la suite de ces changements de régimes. Hélas !

Il est un fait que le Burkina Faso, la République du Niger et la République du Bénin ont en partage le Parc régional W, devenu le repaire des terroristes de toutes affiliations. Dans ces conditions, une lutte véritablement efficace contre ces divorcés sociaux passe nécessairement par une étroite coopération entre ces trois pays frères car, comme l'a si bien écrit Chris Bradford, pourtant ceinture noire dans plusieurs arts martiaux : « Ce n'est qu'en nous unissant comme une seule force que nous resterons forts et invincibles. »

Du reste, les trois frères Curiace ont appris cette leçon à leurs dépens et l'ont enseignée au monde entier quand ils se laissèrent diviser et décimer un à un par le seul survivant des trois frères Horace, dans l'épilogue de cette guerre épique qui vit la victoire de Rome sur Albe au milieu du VIIème siècle avant notre ère. C'est donc cette inclusion salvatrice dans la lutte contre le terrorisme que le Bénin appelle de tous ses vœux !

Certes, les forces de défense et de sécurité de ces différents pays se battent vaillamment pour repousser les attaques terroristes et neutralisent même parfois les assaillants par bandes entières. Mais, comme l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussaient quand on les coupait une à une, les bandes terroristes semblent se renouveler indéfiniment dès qu'on leur laisse un peu de répit ; d'où la nécessité d'un assaut massif et concerté sur leurs derniers retranchements, sans leur laisser aucune possibilité de repli tactique leur permettant de reconstituer éventuellement leurs forces.

C'est le lieu et le moment de m'incliner respectueusement et une fois encore, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, devant la mémoire de tous nos vaillants soldats tombés au champ d'honneur et de celle de toutes les autres victimes de cette barbarie inqualifiable et ab-surde. Nous prions le Tout-Puissant et Le Miséricordieux d'accorder paix et repos éternels à leurs âmes respectives et de consoler les familles éplorées.

Messieurs les présidents,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs.

Pour la première fois de son histoire, notre pays s'apprête à organiser, en 2026, des élections générales couplées législatives/communales et municipales, suivies quelques mois plus tard par la présidentielle. C'est le fruit des réformes politiques allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'État et de la rationalisation des charges budgétaires liées à la multiciplité des consultations électorales

Au sens des dispositions des articles 44 à 58 regroupés au sein du titre IV de la loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant Code électoral en République du Bénin, nous sommes déjà entrés de plain-pied dans la période pré-électorale depuis

le 08 janvier dernier, soit douze (12) mois avant la date du prochain scrutin, avec tout ce que cela comporte comme restrictions et autres interdictions pour les acteurs politiques et leurs soutiens respectifs.

Dans l'intérêt de la paix sociale et pour nous éviter toutes déconvenues éventuelles, je voudrais nous inviter à revisiter ces dispositions pertinentes afin de nous les approprier et de sensibiliser nos militants et autres sympathisants autour de ces questions essentielles pour notre vivre ensemble.

Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les députés,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs.

Pour la session qui s'ouvre ce jour et comme l'indique le projet d'ordre du jour qui vous a été distribué, une vingtaine de dossiers sont déjà en étude au niveau des commissions permanentes et qui seront respectivement soumis à l'examen et à l'adoption de la plénière dès que possible ; d'autres s'y ajouteront comme d'habitude en cours de session. Cette législature tirant lentement mais sûrement vers sa fin, il me paraît en effet impérieux que nos travaux puissent se dérouler dans la sérénité qui convient, loin de toute pression sociale, morale ou psychologique. Si d'aventure, certains dossiers jugés importants n'étaient pas vidés à l'issue de cette session ordinaire, ils pourront faire l'objet d'une ou de plusieurs sessions extraordinaires dans l'intersession parlementaire quand les conditions seront réunies à cet effet.

Cela dit, je voudrais savoir compter, comme par le passé, sur l'esprit de responsabilité et l'engagement de tous afin que cette législature, qui a suscité tant d'espoirs lors de son installation, se poursuive et s'achève avec un bilan dont chacun d'entre nous pourra être légitimement fier, parce que les fruits auront tenu la promesse des fleurs. Comme le disait l'autre, l'enjeu, c'est le Bénin et non les partis politiques, encore moins nos modestes personnes ici réunies.

Je voudrais clore mon propos en réitérant, en votre nom à tous et en mon nom personnel, notre sincère gratitude à notre illustre hôte pour l'honneur de sa présence et pour son important message adressé à la Représentation nationale ; je remercie également les présidents des institutions de la République, les membres des corps diplomatique et consulaire, les autorités administratives du Département de l'Ouémé et de la ville-capitale de Porto-Novo qui ont rehaussé de leur présence accoutumée l'éclat de la présente cérémonie.

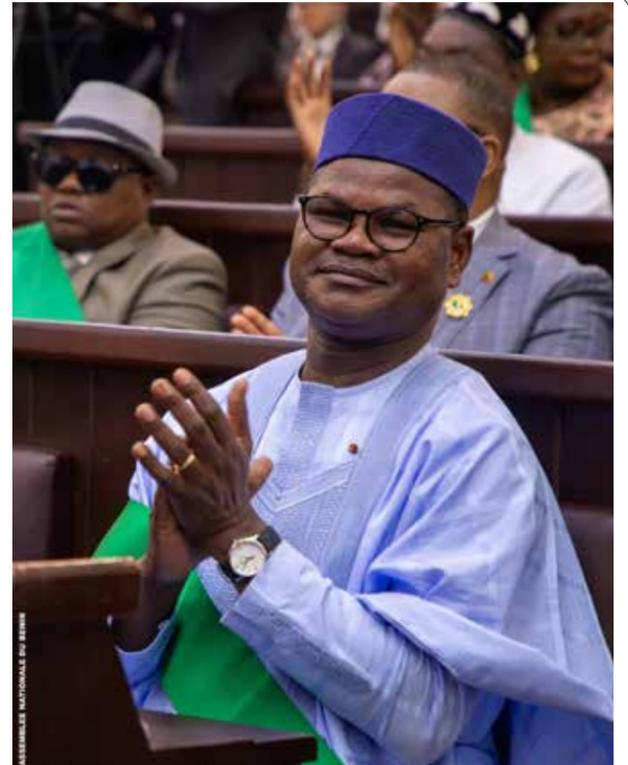
Mes sentiments de gratitude vont enfin aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le développement de notre pays ou qui assistent directement l'Assemblée nationale du Bénin ; je n'oublie pas les forces de défense et de sécurité dont la présence permanente nous rassure ainsi que toute l'administration parlementaire qui travaille comme les ouvrières dans une ruche ou dans une fourmière.

C'est sur cette note de gratitude, empreinte de sincérité et de cordialité, que je déclare ouverte, ce jeudi 10 avril 2025, la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin pour l'année 2025, en souhaitant pleins succès à nos travaux.

Vive la coopération interparlementaire !

Vive l'Assemblée nationale du Bénin !

Je vous remercie pour votre aimable attention.



## DIGITALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**Bientôt un système électronique pour plus d'efficacité et de transparence**

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Création de la Société Bénin Tours SA et approbation de ses statuts.

Depuis quelques années, des réformes et projets ont été réalisés pour créer une industrie touristique pourvoyeuse de richesse et faire de ce secteur le principal outil de rayonnement du Bénin à l'international.

Une évolution satisfaisante s'en dégage avec la mise en place de projets à forte valeur ajoutée, notamment les infrastructures muséales et hôtelières, les arènes culturelles, les espaces de divertissement, les stations balnéaires et divers autres sites attractifs. Dès lors, il s'avère indispensable de déployer une commercialisation à grande échelle de toutes ces offres à fort potentiel touristique.

C'est donc dans ce cadre que le Gouvernement a décidé de créer la Société Bénin Tours SA ayant notamment pour objet la réalisation de prestations de tour opérateur aux fins de vendre la destination Bénin sur le plan international.

A ce titre, elle aura comme principale mission la conception, l'organisation et la commercialisation des voyages et séjours touristiques ; elle pourra par ailleurs réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pour favoriser son extension ou son développement.

I-2. Mise en place d'un système d'information et de gestion électronique de la commande publique en République du Bénin.

Le Gouvernement entend tirer parti des opportunités qu'offre le numérique en vue de simplifier et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics, en mettant en place un système dématérialisé pour la commande publique. A cet effet, il a été procédé à la révision des textes qui encadrent la passation des marchés.

Ce faisant et au-delà de l'évolution technologique dont les avantages sont irréfutables, la digitalisation de la commande publique va générer d'importants gains et progrès profitables tant aux soumissionnaires qu'aux autorités contractantes.

C'est pourquoi, au terme des démarches entreprises avec les parties prenantes, le Conseil a adopté les textes y relatifs à cette étape et les ministres concernés sont instruits de veiller à leur application.

I-3. Modalités de mise en œuvre du numéro unique parcellaire, de confirmation cadastrale des droits fonciers et de mise à jour du cadastre national.

Un bilan d'étape de mise en œuvre du décret n° 2023-684 du 20 décembre 2023 portant sur cette matière, fait ressortir d'une part, l'aboutissement de la couverture intégrale de la ville de Cotonou en cadastre national par le mécanisme de l'enregistrement collectif. D'autre part, il a permis de constater l'engouement sans équivoque des populations pour le mécanisme innovant de sécurisation du foncier.

Aussi, l'ambition du Gouvernement étant d'assurer dans un délai raisonnable, la couverture intégrale du territoire national, a-t-il été élaboré un « Programme national Foncier » dont la vocation est de définir et réunir dans un document exhaustif, le montage juridique, technique et institutionnel de mise en œuvre d'un programme foncier spécifique au Bénin.

Celui-ci prendra en compte, non seulement le cadastre national, mais également d'autres intérêts fonciers, tels que la problématique du pastoralisme, la cohésion sociale, la protection de l'environnement, etc.

Le présent décret abroge celui de 2023 et consacre une meilleure prise en charge des volets liés à l'égalité de chance, la protection de l'environnement, l'enregistrement collectif de terres au cadastre.

De façon spécifique, il intègre à son champ d'application les droits d'usage et met en place de nouveaux moyens pour renforcer la sécurité et la fiabilité du processus, tout en favorisant l'enregistrement de toutes les parcelles au cadastre. De même, il clarifie :

la nature juridique et les effets du certificat d'enregistrement au cadastre national ainsi que les conditions de sa délivrance ;

les délais d'actions non explicités dans le décret en vigueur ; le niveau d'implication des collectivités territoriales, notamment dans la prise en charge de la formalisation des transactions foncières et la correction des données cadastrales ; la responsabilité des acteurs chargés d'utiliser la plateforme e-foncier Bénin.

Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre chargé du Cadre de Vie sont instruits de veiller à leur mise en œuvre.

I-4. Fixation de la liste des fonctions politiques ouvrant droit à

des avancements automatiques d'échelon et de grade.

Aux termes de la loi portant statut général de la Fonction publique, « Le fonctionnaire de l'Etat détaché pour exercer une fonction politique bénéficie d'avancement et de promotion automatiques pendant l'exercice de ladite fonction ».

Avec l'instauration de la démocratie comme système de gouvernance depuis 1990, des fonctionnaires sont nommés ou élus dans diverses fonctions politiques pour accomplir un mandat et leur évaluation au même titre que les autres agents de l'Etat étant difficile, il s'est avéré nécessaire de prévoir un mécanisme d'avancement les concernant, l'objectif visé étant de ne pas compromettre le déroulement de leur carrière.

Le décret énumère de façon claire et précise la liste des fonctions politiques ouvrant droit à des avancements automatiques d'échelon et de grade, pour éviter tout abus ou toute complaisance.

I-5. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relative à l'entrée, au séjour, à la résidence et à la sortie des étrangers en République du Bénin.

La loi n°86-012 du 26 février 1986 relative au régime juridique des étrangers dans notre pays, ne répond plus totalement aux exigences actuelles de mobilité, d'attractivité territoriale, de promotion du tourisme et de coopération régionale et internationale.

En effet, depuis l'adoption de celle-ci, il y a eu des avancées significatives dans plusieurs secteurs de la vie sociale, économique et politique.

C'est pourquoi, il est apparu pertinent d'engager la refonte complète de la loi en vigueur afin de mettre en place une législation moderne, équilibrée et cohérente relative à l'entrée, au séjour, à la résidence et à la sortie des étrangers.

Les ministres concernés veilleront à l'aboutissement de la procédure législative y relative.

I-6. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi 2024-31 du 02 septembre 2024 relative à la reconnaissance de nationalité aux afro descendants en République du Bénin.

La principale modification envisagée concerne l'intitulé de l'attestation provisoire actuelle qui deviendra une attestation d'éligibilité au bénéfice de la nationalité béninoise. Cette dénomination permettra de clarifier le statut des bénéficiaires en attente de finalisation de leur demande, sans créer de confusion avec les effets de la nationalité.

Par ailleurs, les modalités de la transmission de la nationalité béninoise par reconnaissance ont été précisées ainsi que celles de jouissance de la pleine nationalité.

En somme, la modification projetée s'inscrit dans une volonté d'harmonisation législative, de simplification administrative et de respect des principes de sécurité juridique, de transparence et d'efficacité. Elle a également l'avantage d'offrir un cadre plus lisible, plus protecteur, conforme aux ambitions du Bénin en matière de retour aux origines et de de reconnaissance des afro descendants dans la communauté nationale.

I-7. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relative aux associations et aux fondations en République du Bénin.

Ce texte, une fois voté, abrogera les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il vise à actualiser le cadre légal existant afin de réduire les ambiguïtés juridiques, rendre conforme la réglementation en vigueur aux défis actuels et créer les régimes adaptés à chaque type d'association et de fondation. Il dispose entre autres sur les modalités de financement, la gouvernance, de même que sur les questions relatives à la transparence et au suivi de leurs activités en lien avec les risques qui y sont liés.

Ledit texte institue, en outre, un registre des associations et fondations destiné à recevoir les déclarations d'existence, les inscriptions modificatives les concernant ainsi que toutes autres déclarations prescrites par les lois et règlements.

Sous cette même rubrique, ont été par ailleurs adoptés les décrets portant :

création de l'Agence nationale du paysage, approbation de ses statuts et nomination des membres de son Conseil d'administration ;

modification des statuts de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A et nomination des membres de son Conseil d'administration ;

transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin ;

nomination des commissaires aux comptes titulaire et sup-

pléant près le Fonds d'Investissement et de Garantie des petites et moyennes Entreprises.

II- Communications.

II-1. Contractualisation avec des cabinets pour diverses prestations dans le cadre du projet de construction d'un village de vacances CLUB MED à Avlékété.

Pour rappel, ce projet consiste à créer un village haut de gamme sur une surface d'environ 25 ha avec une offre de restauration de qualité. Il sera composé de trois cent trente-six (336) chambres dont trente (30) suites haut de gamme de type rez-de-chaussée et R+1, deux (2) restaurants, quatre (4) piscines, un (1) SPA de marque de renommée internationale et un espace bien-être, des terrains de tennis, de Padel et multisports ainsi que des activités nautiques.

Dans le cadre de son exécution, il a été approuvé la contractualisation avec divers cabinets pour des études techniques complémentaires qui permettront d'avoir des données beaucoup plus précises et complètes, assorties des cadres de devis quantitatifs et estimatifs affinés par composante, pour la sélection d'entreprises en vue de la conduite des travaux.

II-2. Contractualisation avec diverses sociétés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville de Porto-Novo. Cette infrastructure sera érigée sur un site mitoyen de celui de la cité administrative départementale actuellement en construction au quartier Oganla. Elle est composée d'un bâtiment principal de type R+3, avec une surface bâtie de 6.567 m<sup>2</sup>, des annexes couvrant une superficie bâtie de 3.026 m<sup>2</sup>.

L'espace est ceinturé par une clôture avec des guérites aux entrées. Les annexes comprennent des locaux techniques, des parkings externes et internes, des abris pour les conducteurs de véhicules, un bloc à usage de cantine, des voiries et réseaux divers.

En vue du démarrage effectif du chantier, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec diverses sociétés pour la construction, la mission de direction d'exécution des travaux ainsi que celle de maîtrise d'ouvrage déléguée.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé la participation de notre pays :

aux réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur, du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, au titre de l'année 2025 ;

à la 17ème édition du Salon international de l'Agriculture du Maroc (SIAM), du 21 au 27 avril 2025 à Meknès ;

au Sommet Innovation Africa 2025 à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 28 au 30 avril 2025 ;

à la 92ème session générale de l'Assemblée mondiale des délégués nationaux de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA), à Paris, en France, du 25 au 29 mai 2025 ; ainsi que

l'organisation à Cotonou, du 6 au 8 mai 2025, de l'atelier régional sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire en Afrique de l'Ouest.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts  
Directeur de cabinet : Monsieur Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO

Directeur adjoint de cabinet : Madame Gwladys GANDAHO

Conseiller technique au suivi des Réformes et des Projets : Monsieur Folahan Médard LATOUNDJ

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances : Monsieur Abel Serge AKOHA

Directeur national de la Culture : Monsieur Gompassounon Ahmed BIO NIGAN

Directeur du Patrimoine culturel : Monsieur Djimmy Djiffa EDAH

Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines  
Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Dine Mahma SALIOU

Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :  
Atacora : Monsieur Elyassoum Matom P. SEFANDE

Borgou : Monsieur A. Mispard AGANI

Collines : Monsieur Barthélémy Vidjogni LANDEKO

Littoral : Monsieur Roland DA HEFA

Au ministère des Affaires sociales et de la Microfinance  
Directeur général du Centre d'Assistance psychiatrique et d'Accompagnement des personnes en situation de mendicité

: Monsieur Boris Fidèle Sénakpon DEGAN

Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale  
Chargé de mission du préfet du Littoral : Monsieur Agossa Simon HOUNSA.

Fait à Cotonou, le 9 avril 2025,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUIN-OURO.

1ER MAI 2025

# Le Pdt Louis Vlavonou salue le courage des travailleurs et rend hommage aux militaires tombés

À l'occasion de la Fête du Travail, le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbehounou Vlavonou, a adressé un message de reconnaissance et d'unité nationale. Publié sur sa page Facebook, son message salue l'engagement de tous les travailleurs béninois dans l'édification du pays.

« En ce 1er mai, journée dédiée à la célébration du travail et à l'hommage mérité à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs de notre pays, je tiens à saluer avec considération et gra-



titude l'engagement quotidien de celles et ceux qui, par leur labeur, participent activement à la construction de notre Nation », a écrit Louis Gbehounou Vlavonou président de l'Assemblée.

Le Président Vlavonou a eu une pensée pour les soldats béninois récemment tombés lors d'une attaque terroriste. Il a honoré leur courage, évoquant leur mémoire comme un appel renouvelé à préserver la paix et la sécurité sur le territoire national. « Leur sacrifice héroïque nous engage davantage à défendre la paix,

la sécurité et la cohésion dans notre pays. La Nation leur restera éternellement reconnaissante. » peut-on lire dans son adresse. Le président de l'Assemblée a également appelé à la solidarité et à l'engagement collectif pour un Bénin plus juste.

Il conclut son message par une invitation à poursuivre les efforts en faveur d'un développement inclusif et d'un climat social apaisé. « Que cette occasion renforce notre engagement commun pour un Bénin toujours plus juste, plus prospère et solidaire. Bonne fête du travail à toutes et à tous ! »

## MESSAGE DU MAIRE NESTOR IDOHOU AUX TRAVAILLEURS

### "Je rêve d'un Sakété où chaque citoyen peut vivre dignement de son travail"

Chères populations

En ce 1er mai, je tiens à vous adresser, au nom du Conseil communal et en mon nom propre, mes vœux de santé, de courage et de dignité.

Chaque jour, vous êtes nombreux à œuvrer souvent dans la discrétion pour faire avancer notre commune. Que ce soit dans les champs, les ateliers, les marchés, les services publics, les écoles ou encore les familles. Vous êtes les piliers silencieux de notre développement local. Je suis conscient des difficultés que rencontrent certains et je vous assure que ces préoccupations ne me laissent pas indifférent. Je rêve d'un Sakété où chaque citoyen peut vivre dignement de son travail, où les jeunes trouvent leur place, où les efforts sont récompensés, et où le travail versifie avec espoir et progrès.

C'est dans cet esprit que la mairie s'engage à renforcer davantage ses actions pour promouvoir l'entrepreneuriat local, valoriser nos artisans, créer un environnement pro-



pice à l'emploi des jeunes et encourager la formation continue. D'autres initiatives sont à venir, en lien avec vous, forces vives de Sakété. En ce jour de célébration, j'invite chaque citoyen de la commune à croire en son potentiel, à cultiver l'effort collectif, et à garder la foi en

l'avenir. Ensemble, faisons de Sakété une commune de travail, de dignité et de réussite partagée.

Bonne fête du Travail à toutes et à tous !

**Nestor IDOHOU**  
Maire Sakété

## INITIATIVE JEUNE

### African Conscious Chill 2025 fixé au 31 août

L'édition 2025 de l'African Conscious Chill se tiendra le 31 août prochain. Reporté pour des raisons techniques, l'événement revient avec une programmation recentrée sur la collaboration entre créateurs visuels et entreprises. Photographes, vidéastes, graphistes, web designers, influenceurs et community managers seront au cœur des échanges pour mettre en lumière leur rôle dans la croissance des projets entrepreneuriaux. Destiné aux

entrepreneurs et aux acteurs de la création visuelle, l'événement prévoit des panels, un atelier pratique, des conférences, une exposition d'œuvres d'art et un moment de détente animé par un DJ.

Les organisateurs assurent que les partenaires seront pleinement associés à la communication autour de l'événement. La date du 31 août est désormais un rendez-vous pour les acteurs du monde créatif et entrepreneurial.



STANDARD 10.000F ACCESS 15.000F VIP 20.000F

PRENDS TON PASS ICI

<https://faevent.bj/event/african-conscious-chill-711>  
+229 01 95 416 626 / 01 68 525 972



# CADRE JURIDIQUE DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE AU BÉNIN

## Le Gouvernement clarifie

Après la promulgation de la loi n°2025-09 portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin, les autorités sont sorties du silence. En fin de semaine, Wilfried Léandre Houngbédji, Porte-parole du Gouvernement, et Jean-Michel Hervé Abimbola, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, ont rencontré la presse. Le moment est venu pour éclairer l'opinion sur les motivations du texte et expliquer le statut des nombreuses têtes couronnées du pays. La conférence de presse s'est déroulée en présence du président et des membres de la Commission scientifique, chargée des travaux ayant abouti à l'élaboration du projet de loi. La promulgation de cette loi s'inscrit dans la volonté du Chef de l'État de valoriser le patrimoine culturel national. « Le texte vise à permettre à la chefferie traditionnelle de jouer pleinement son rôle dans la construction d'un Bénin nouveau », a précisé le ministre Jean-Michel Abimbola.



sées. Professeur Bienvenu Akoha a insisté sur la méthode rigoureuse employée, assurant que les travaux ont été menés avec impartialité et sans considération subjective.

**Que deviennent les têtes**

**non reconnues ?**

Interrogé sur le sort des chefs non reconnus par la loi, Jean-Michel Abimbola a tenu à clarifier. « L'État ne détrône personne », a-t-il déclaré. Il a expliqué que ceux qui ne sont pas inscrits

dans l'une des trois catégories officielles relèvent désormais de la chefferie communautaire. Cette quatrième catégorie concerne les organisations sociales traditionnelles qui n'ont pas été formellement répertoriées mais dont l'existence

reste reconnue dans le tissu social. Le ministre a rassuré que le Gouvernement n'a aucune intention d'effacer une partie de l'histoire ou de nier l'importance de certaines traditions. « Toutes les communautés comptent pour ce qu'elles ont été, pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles deviendront », a-t-il affirmé.

**Vers la mise en œuvre de la loi**

Pour donner vie à ce nouveau cadre, le Ministère en charge de la Culture travaille actuellement à la mise en place des organes prévus. Il s'agit principalement de la Chambre nationale de la chefferie traditionnelle et de la Commission nationale permanente chargée du suivi de la chefferie traditionnelle. Pour clôturer cette conférence le ministre a appelé toutes les composantes de la société à s'approprier cette loi, dans une lecture objective et apaisée.

## PLATEFORME ÉDUCATIVE

### Africa Tours célèbre la démocratisation du marketing territorial

Un an après son lancement à Cotonou, la plateforme Africstours.net continue de s'imposer dans le domaine. Formations certifiantes, masterclass gratuites, bibliothèque virtuelle... La jeune plateforme s'impose déjà dans la diffusion du marketing territorial. Le 26 avril 2024, dans les locaux de l'École Nationale d'Administration du Bénin, Africstours.net a officiellement vu le jour. En présence de plusieurs partenaires, dont l'ENAM, Eco-Bénin, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et Okim'art, une nouvelle aventure se lançait, portée par l'ambition de démocratiser l'accès au marketing territorial en Afrique. Depuis cette date, Africstours.net n'a cessé de grandir. C'est un bilan satisfaisant pour le promoteur Robert MMoyonne Kouagou et son équipe. En moins d'un



an, plus de 1500 apprenants ont suivi ses formations, surtout le parcours certifiant « Attractivité et Marketing Territorial », et participé à des dizaines de masterclass offertes gratuitement. La plateforme s'est ainsi imposée comme un carrefour de savoir et de compétences. Elle touche un large public sur l'ensemble du continent.

En perspective, dans les prochains jours, l'équipe

prévoit de valoriser les premiers diplômés de son parcours certifiant. Un hommage à ces pionniers qui, à travers leurs projets et leurs engagements, promeuvent la vision d'une Afrique plus connectée à ses territoires et à son potentiel.

Cet anniversaire est aussi l'occasion pour Africstours.net de dévoiler de nouvelles ambitions. Dès le 15 mai 2025, quinze nouvelles formations seront ouvertes,

élargissant ainsi l'offre éducative proposée aux acteurs du développement territorial. À cela s'ajoute le lancement d'une Bibliothèque Virtuelle du Marketing Territorial, un espace numérique dédié à la diffusion de ressources et de bonnes pratiques en matière d'attractivité locale.

Si ce chemin a été parcouru, c'est grâce à une chaîne d'acteurs engagés. Les formateurs, les équipes de développement, les partenaires institutionnels comme l'ENAM, et de nombreux soutiens discrets mais importants ont contribué à bâtir cette dynamique. Africstours.net entend ainsi poursuivre sa mission, fidèle à l'idée que le marketing territorial est un axe important pour révéler les richesses locales et renforcer l'ancrage des communautés africaines dans un monde en constante évolution.

## PRESENTATION DU CINQUIEME RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**Bonne moisson ! Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou passe**

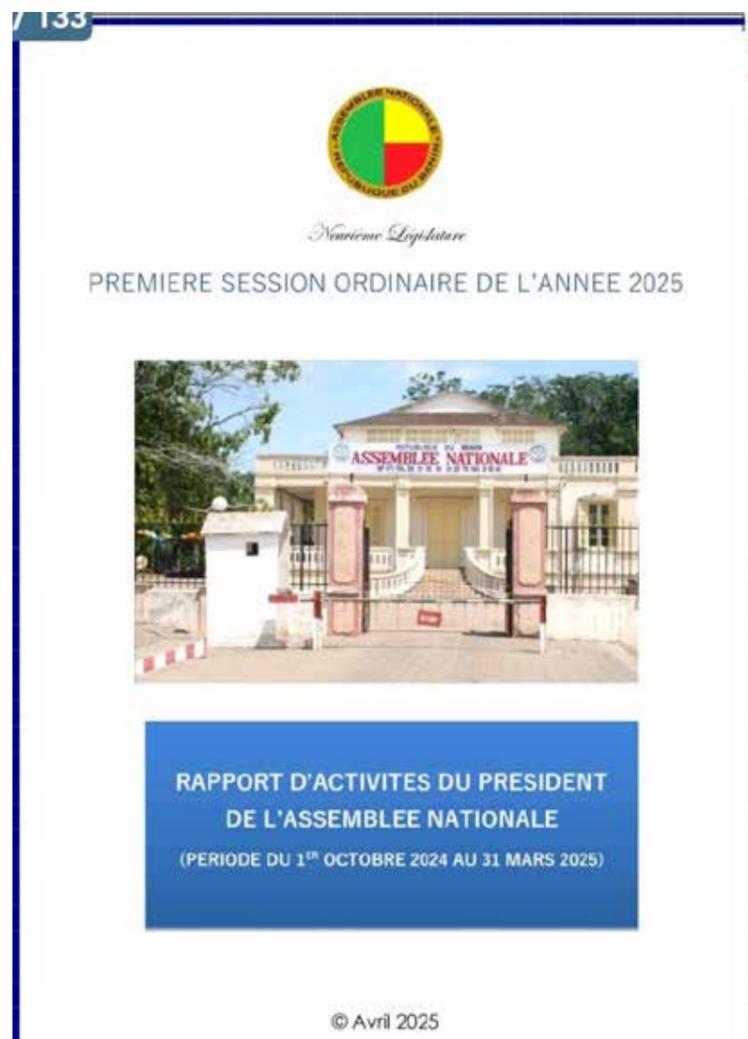
Sous la conduite du Président Louis Gbèhounou Vlavonou, l'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière le vendredi 25 avril 2025, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Au terme des échanges, les députés ont adopté le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 mars 2025, conformément à l'article 21 du règlement intérieur. La séance s'est ouverte par une minute de silence. Un hommage a été rendu aux soldats tombés lors de la dernière attaque terroriste dans le Nord du Bénin. Après la lecture du compte rendu de la dernière session et des communications officielles, le président de séance a présenté une synthèse du rapport d'activités. Un document qui retrace les principales actions menées au sein du Parlement durant six mois marqué par l'étude et l'adoption du budget de l'État pour 2025 et le vote de plusieurs lois d'importance et d'autres dossiers importants. Le rapport s'articule autour de quatre volets. Les activités internes, les actions extérieures, les travaux du Cabinet du Président et enfin les difficultés et perspectives.

Sur le plan interne, l'Assemblée a tenu 12 séances plénières, avec un taux moyen de participation de 74,27 %, légèrement en recul par rapport à la période précédente. Une session ordinaire et une session extraordinaire ont été organisées. Au total, les députés ont adopté deux



lois de finances, huit lois ordinaires et une loi d'adhésion internationale. Parmi les textes phares figurent la loi sur la concurrence, la réforme du code de procédure pénale, l'encadrement de la chefferie traditionnelle, ainsi que l'organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales. En matière de contrôle de l'action gouvernementale, quatre questions orales ont été posées au Gouvernement, abordant des sujets comme la transhumance, les taxes aériennes ou encore la gestion des forêts classées par la SONAB. Par ailleurs, cinq questions d'ac-

tualité ont été soulevées, dont celles relatives au décès du jeune Fayçal Ouorou et aux attaques terroristes dans le nord du pays. Durant la même période, l'Assemblée a également pris acte de onze décrets portant sur des accords de financement. À l'issue de la présentation, les débats ont montré un large consensus autour de la qualité du rapport. Les députés, toutes tendances confondues, ont salué la rigueur et l'exhaustivité du travail réalisé. « C'est un bon rapport. Il faut saluer toute l'équipe », a reconnu l'He Abou Torou. De son côté, l'He Solange Afiavi Mehou



a souligné le professionnalisme du Président Vlavonou : « Ce rapport est l'œuvre d'un habitué. Un président qui connaît son travail ». D'autres élus, comme l'He Edmonde Fonton, ont mis salué le leadership du Président. À l'He Louis Codjo Dossou de s'intéresser au chantier du nouveau siège de l'Assemblée nationale. La voix de l'opposition a également été entendue. Les députés du groupe « Les Démocrates » ont profité de l'occasion pour évoquer la retransmission des débats parlementaires, les contrats d'assurance et la nécessité de faire vivre davantage l'institution. Du côté du « Bloc Républicain », les

interventions ont été marquées par le soutien. « Ce rapport est indiscutablement le plus détaillé. Il reflète ce que nous avons fait », a affirmé l'He Assan Seibou. Son collègue Charles Toko a, pour sa part, salué l'effort d'ouverture avec l'écoute en direct de la Radio Hémicycle à Parakou. À la fin des discussions, le rapport a été adopté par 81 voix pour, 28 contre et aucune abstention. Satisfait, le Président Vlavonou a exprimé sa gratitude envers l'ensemble des députés. « Le rapport n'a pas été critiqué. C'est pourquoi je remercie tout le monde », a-t-il conclu dans une atmosphère empreinte de reconnaissance.



# La Primeur COMMUNICATION

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE  
ET DE CONSEIL EN COMMUNICATION

RCCM: RB/COT/20 A 56979  
IFU : 0202011402743



## Chez nous, c'est Chez vous !



### NOS SERVICES

COMMUNICATIONS, INFORMATIQUE, RÉALISATION ET ÉDITION DE MAGAZINES, TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT, ACTIVITÉS D'AGENCES DE PRESSE, PRESTATIONS DE SERVICES, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE GÉNÉRAL ET DIVERS

#### COMMUNICATIONS

- Rédactions et publications d'articles
- Production Audiovisuelle
- Gestion d'image
- Conception des supports de communication et de sensibilisation
- Création de site web et de vos plateformes digitales
- Coaching et mise en relation
- Reportage photo

#### PRESSE

- Edition de journal et de magazine
- Proposition de contenu
- Publi-reportage (Presse écrite, Audiovisuel)
- Activités d'agences de presse
- Etc...

#### PRESTATION DE SERVICES

- Travaux d'imprimerie
- Sérigraphie
- Etc...

#### ÉVÉNEMENTIEL

- Location de salle
- Décoration intérieure et extérieure
- Planification des événements
- Services traiteurs
- Impressario
- Sonorisation

#### TRADUCTION

- Traitement d'une langue à une autre

#### INFORMATIQUE

 +229 96 11 35 32



**COTONOU/MENONTIN**  
Pavé «La santé N°1» à Côté (200 mètres) de la pharmacie Kindonou 1er immeuble à étage après le carrefour Cotonou